

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 27 août 2021

Date d'affichage : 27 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à RETORNAZ André) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine)

Madame Natacha RIVAS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-09-094

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Valloire Patrimoine Culture

Rapporteur : André Retornaz, adjoint au maire

La Commune de Valloire, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Ainsi, elle manifeste une politique de soutien actif aux associations locales.

Les subventions permettent d'apporter un soutien financier à des activités d'intérêt général.

Les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande, d'une part les subventions annuelles de fonctionnement et d'autre part, les subventions dites exceptionnelles.

Ces dernières subventions peuvent être demandées pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière qui est projetée dans l'année et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables ; ce sont donc des aides à des projets ponctuels en dehors de l'activité courante de l'association.

Envoyé en préfecture le 03/09/2021

Reçu en préfecture le 03/09/2021

Affiché le 03/09/2021

ID : 073-217303064-20210902-21_09_094-DE

Besoin
levraut

En l'espèce, Valloire Patrimoine Culture (VPC) sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de trois mille euros (3000 €) pour le financement de l'équipement intérieur de la demeure d'Ansyie, micro-musée.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 26 août 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 26 août 2021,

Ouï l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (FALCOZ Corine et GRANGE Guy ne prennent pas part au vote),

DÉCIDE :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € à l'association VPC au titre du financement de l'équipement intérieur du micro-musée, la demeure d'Ansyie.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 03/09/2021

Affichage : 03/09/2021

Valloire, le 03/09/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.